

## BIBLIOGRAPHIE

---

REGISTRES CONSULAIRES DE LA VILLE DE LYON, ou Recueil des délibérations du Conseil de la commune de 1416 à 1422, publiés d'après les procès-verbaux originaux, par M.-C. GUIGUE, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. — Tome 1<sup>er</sup>, Lyon, in-4<sup>e</sup> cartonné. Aug. Brun, libraire. Prix : 20 fr.

Pendant que la Société de topographie historique de Lyon s'occupait de la publication de la Description, que le géographe, Nicolas de Nicolay, nous a laissée de notre ville et des deux anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais, la Société littéraire, historique et archéologique préparait, de son côté, par les soins de M. Guigue, celle du premier volume de nos Registres Consulaires.

Ce volume, qu'avait précédé, en 1876, le *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, plus connu sous le nom de *Cartulaire de Villeneuve*, renferme seulement les délibérations de sept années (1416 à 1422). Mais ces délibérations sont les plus anciennes que possèdent nos archives, et elles suffisent pour nous révéler l'intérêt immense que présentent ces anciens procès-verbaux des réunions du Consulat lyonnais.

C'est là, en effet, que l'on peut suivre, jour par jour, tous les événements qui constituent la véritable histoire de la cité, et qui nous révèlent trop souvent la part que prit notre ville aux malheurs, qui accablaient la France à cette époque. Nous sommes au lendemain d'Azincourt et c'est le moment où le roi de France, devenu fou, est au pouvoir des Anglais, qui lui imposent le honteux traité de Troyes, pendant que le Dauphin, qui devait être Charles VII, vit en fugitif dans son propre royaume, en faisant appel au dévouement de tous ceux qui étaient fidèles au roi légitime.

Dans cette période désastreuse, Lyon ne fit point défaut à l'œuvre patriotique, à laquelle s'attache le souvenir légendaire de Jeanne d'Arc. On sent, en lisant nos délibérations consulaires, combien était grande la crainte qui planait sur tout le pays : les remparts en ruine sont reconstruits, tous les citoyens armés et les ressources de la ville consacrées à la fois à sa défense et au triomphe de la cause nationale. Tout cela se fit sans bruit et sans éclat et avec le calme que donne la conscience d'un grand devoir accompli et que possèdent seuls les vrais hommes d'État. On ne peut vraiment se refuser d'admirer le sens pratique et la haute